

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

EXPLOITATION POSTALE.

3<sup>e</sup> BUREAU.

(Exécution des articles 4912 et 5328 de l'Instruction générale.)

DÉPARTEMENT

d' *l'* ORNE

ARRONDISSEMENT

d' *Alençon*

CANTON

d' *de Courtomer*

(1)

BUREAU d'

*Courtomer*(2) *Recette simple de 6<sup>ème</sup> classe*

## ÉTAT D'ORGANISATION

## DU SERVICE DE LA DISTRIBUTION À DOMICILE

À PARTIR DU

*16 janvier 1927*

Statistique de la commune où est situé le bureau :

Superficie... *1949* hectares.Population... *770* habitants.

(1) Écrire en grosse ronde le nom du bureau.

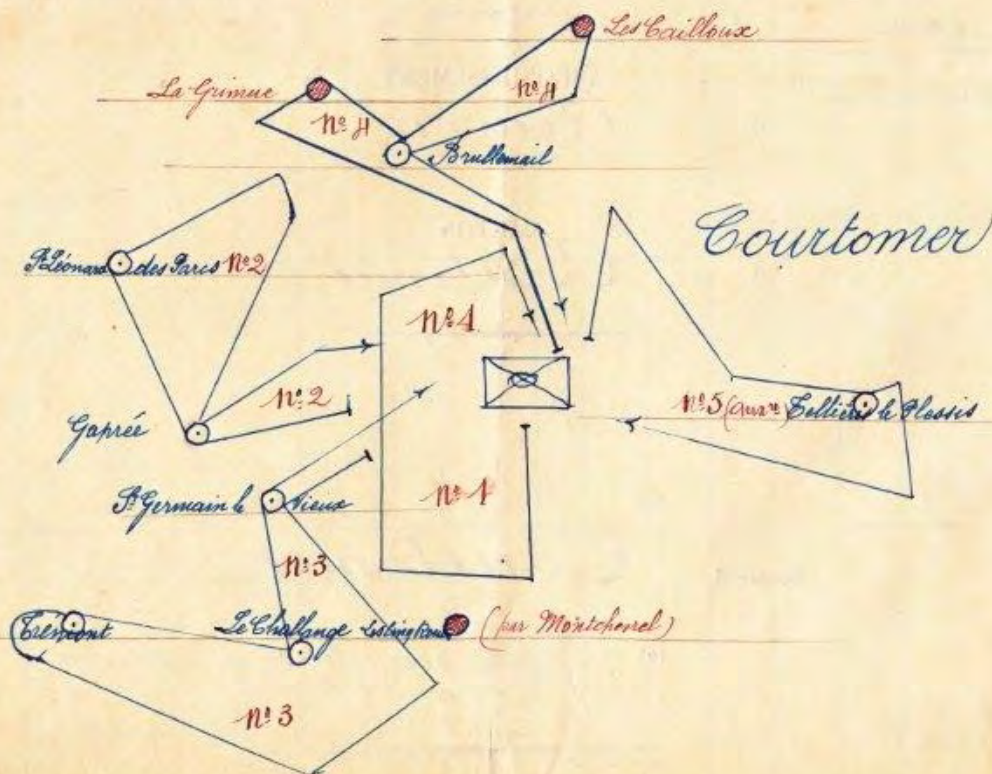
(2) Indiquer la nature du bureau : recette composée, recette simple, bureau municipal, facteur-receveur, facteur-receveur municipal ou Agence postale.



TABLÉAU N° 1. — Tracé des tournées rurales.

Ce plan devra porter seulement : 1° la commune siège du bureau ☒; 2° les chefs-lieux de communes ○ et 3° les dépendances pourvus de boîtes supplémentaires ●, en ayant soin de distinguer par un point et le nom à l'encre rouge les sections de communes desservies exceptionnellement. — Indiquer dans l'intérieur du tracé le numéro des tournées.

Dans tous les cas où les dimensions du présent cadre le permettent, le plan sera établi à l'échelle de  $\frac{1}{100,000}$ , adoptée pour les cartes du Service vicinal. Quand il ne pourra en être ainsi, l'échelle du tracé sera indiquée au bas de ce tableau.



Echelle.  $\frac{1}{100,000}$

Les heures de passage des facteurs aux recettes auxiliaires ou aux distributions auxiliaires, ainsi que les services exceptionnels de distribution effectués par les gérants doivent être mentionnés dans la colonne d'observations.

TABLÉAU N° 2. — Service local.

numéros d'ordre des tournées.	numéros d'ordre des distributions.	HEURES DES DISTRIBUTIONS (ouvrir une ligne spéciale pour chaque distribution)				LETTRES-TIMBRES des boîtes supplémentaires visitées par chaque facteur		TEMPS EMPLOYÉ sur boîtes de boîtes en dehors des tournées.	PARCOURS NOTÉS par jour évalué en kilomètres.	TRAITEMENT ANNUEL des facteurs (1).	OBSERVATIONS.
		en été,		en hiver,		en cours de tournée.	en dehors des tournées.				
		dans la ville.	dans la banlieue.	dans la ville.	dans la banlieue.	7	8				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
										francs.	
											*
											**

\* Indiquer dans ce cadre les modifications apportées, les dimanches et les jours fériés, au service de la distribution et des levées de boîtes.

\*\* Indiquer les tournées qui sont effectuées au moyen de vélocipèdes et le montant de l'indemnité spéciale allouée pour chacune d'elles.

(1) Remplacer l'indication du traitement par la mention « T. F. » lorsqu'il s'agit de facteurs à traitement fixe.



TABLÉAU N° 3. — Service rural.

STATION des bureaux.	NOMES DES COMMUNES OU AUTRES LOCALITÉS POUVANT DE BOÎTES, et ordre des parcours.	DIS- TANCE inter- municipales en kilo- mètres.	DIS- TANCE de boîtes & clicques des boîtes.	LITRES des boîtes.	ESPÈ- CES des com- munes.	POPU- LATION des com- munes.	PRO- DUITS annuels des com- munes.	HEURE DE DÉPART DES FACTEURS (1).		HEURE MOYENNE à LAQUELLE sont délivrées les lettres.		TRAITEMENT annuel des facteurs (2).	OBSERVATIONS. <small>(Indiquer dans cette colonne les di- rections de la tournée, le siège de bureau, attribuer aux facteurs re- pris, et les jours des communi- cations que celles-ci comportent leur bureau, désigné par ces mêmes facteurs.)</small>
								En été (du 1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre).	En hiver (du 1 <sup>er</sup> nov. au 1 <sup>er</sup> mars suivant).	En été.	En hiver.		
								10	11	12	13		
1 <i>Masard</i>	Courtonner Partie agglomérée et écart de Courtonner 2 <sup>e</sup> distribution Partie agglomérée Retour à la résidence, en levant les boîtes ci-après désignées : Total de parcours.....	26 3 29						7 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 30	6 F	(1) main les écarts desservis par les Kureau, 4 et 5 (2) supprimer les dimanches et fêtes ** velo 30	
													16 30
2 <i>Besnier</i>	Courtonner Gaprée St Eclair de Paris Ecart Retour à la résidence, en levant les boîtes ci-après désignées : Gaprée Total de parcours.....	7 10 7 29	5	B	965	220	2063			8 30	6 F	(1) à pas hier les dimanches et fêtes ** velo 30	
													10 <sup>h</sup>
3 <i>Besnier</i>	Courtonner St Germain le Neux Le Challenge Grémont Ecart désignées : Cinq Routes St Germain le Neux Total de parcours.....	14 8 6 9 32	4	F	315	103	1215			8 <sup>h</sup> 30	6 F	à pas hier les dimanches et fêtes ** velo 30	
													10 15
4 <i>Prail</i>	Courtonner Le Château de Courtonner Brullemail La Grémie Les Cailloux Ecart Retour à la résidence, en levant les boîtes ci-après désignées : Brullemail Total de parcours.....	1 10 5 8 2 5 32	5	G	1028	229	1408			8 30	7 F	(1) à pas hier les dimanches et fêtes ** velo 30	
													9
5	Courtonner Partie des Ecart de Courtonner Celliers le Plessis Ecart Retour à la résidence, en levant les boîtes ci-après désignées : Celliers le Plessis Total de parcours.....	10 8 3 21	3	E	528	127	959			10 30	Salarié 4500	(1) à pas hier les dimanches et fêtes ** velo 30	
													11 <sup>h</sup>
6	Retour à la résidence, en levant les boîtes ci-après désignées : Total de parcours.....												

(1) Dans les bureaux où les heures admises pour le service d'été présentent des inconvénients en mars, les Directeurs sont autorisés à les modifier suivant les convenances locales.

(2) Remplacer l'indication du traitement par la mention « T. F. » lorsqu'il s'agit de facteurs à traitement fixe.

\* Indiquer dans ce cadre les modifications apportées, les dimanches et les jours fériés, au service de la distribution et des levées de boîtes.

\*\* Indiquer si la tournée est effectuée au moyen d'un vélo et le montant de l'indemnité allouée.